

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je ne veux pas abuser du temps de la Chambre, mais je désire profiter du débat sur l'avis de motion de l'honorable représentant de Dollard (M. Rouleau) pour appuyer les propos qu'il vient de tenir, ici, en cette Chambre.

Étant moi-même un ouvrier, j'ai été à même de constater sur place, comme il l'a fait, le problème que pose aujourd'hui, dans l'économie du Canada, le fait que nos citoyens âgés de 45 ans et plus ne peuvent plus facilement se trouver un emploi au pays.

Cette situation est regrettable parce que dans les usines, les employés de 45 ans et plus sont ordinairement les plus compétents pour exécuter leur travail, et je crois que leur expérience et leur application méritent d'être considérées.

Je suis d'avis qu'il serait tout à l'avantage de l'industrie canadienne d'apporter une attention toute spéciale aux ouvriers de 45 ans et plus.

A mon avis, ces personnes plus que toutes autres, ont à cœur l'intérêt du patron. Le fruit de l'expérience du travail accompli dans le passé, je crois, assure au patron et au propriétaire de l'entreprise un service auquel on ne peut s'attendre d'un jeune homme qui débute dans la carrière. Le jeune apporte avec lui sa fougue, son énergie, sa bonne volonté, mais d'un autre côté, il a avec lui son inexpérience dans plusieurs domaines, et parfois même il manque de sérieux.

Moi-même, j'ai eu à diriger des groupes d'hommes au travail, et je puis vous assurer qu'il est beaucoup plus facile de conduire des gens âgés de 45 ans et plus et d'obtenir d'eux un maximum raisonnable de travail.

Monsieur le président, l'avis de motion du député de Dollard mérite l'attention du ministre du Travail (M. Starr). Je l'incite à y réfléchir. Je demande aux députés et au gouvernement d'étudier plus à fond le cas des citoyens du Canada qui éprouvent actuellement de la difficulté à se trouver du travail à cause de leur âge avancé.

Cela fait aussi ressortir le fait que les citoyens qui sont forcés de prendre leur retraite à l'âge de 65 ans ne peuvent pas, bien souvent, à cause de la petite pension qu'ils touchent, continuer à s'assurer un niveau de vie raisonnable. C'est pourquoi, de plus en plus, on fait et on fera des pressions auprès de nos législateurs afin que l'âge auquel une personne peut bénéficier de la pension versée aux personnes âgées, soit abaissé à 65 ans, afin que ces citoyens canadiens puissent, au moment où ils cessent de travailler, recevoir une subsistance raisonnable et vivre comme tous les citoyens du pays.

[M. Rouleau.]

Nous, de ce groupe-ci, appuyons l'avis de motion de l'honorable député de Dollard et je crois qu'il y a lieu, pour le gouvernement, de le prendre en considération.

Si l'économie de notre pays était plus saine, je suis certain que nous trouverions amplement de travail pour ces citoyens et que nous serions très heureux de pouvoir les employer.

Il s'agit, pour en avoir la preuve, de se souvenir des années de guerre. On a vu, à ce moment-là, que mêmes les personnes âgées de 70 ans étaient employées continuellement pour produire ce dont nous avions besoin. Je crois que si nous nous trouvions encore dans la même situation, aujourd'hui, nous aurions une fois de plus recours à ce groupe de travailleurs pour combler les ouvertures qu'il y aurait dans le domaine de l'emploi.

Et, sans plus tarder, je puis assurer l'honorable député de Dollard de l'entier appui de notre groupe.

(Traduction)

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, je suis bien content que l'occasion me soit donnée aujourd'hui de parler un peu de ce grave problème mis en lumière dans la motion présentée par l'honorable représentant de Dollard (M. Rouleau). Il s'agit d'un problème très grave, qui prend de l'envergure et est inévitable. Aussi implacablement que le soleil accomplit sa course diurne, nous atteindrons tous, si nous vivons assez longtemps, 45 ans et nous serons alors admissibles au traitement contestable qui est et a été le lot des personnes de 45 ans ou plus ici au Canada.

Des hommes et des femmes qui sont en mesure d'offrir 20 ou 25 années supplémentaires d'excellent service à leur pays se trouvent dans l'impossibilité dans bien des cas, s'ils deviennent chômeurs, de trouver un emploi. Et pour la simple raison qu'ils ont atteint ou dépassé l'âge de 45 ans.

Nous devrions, je pense, nous pencher sur le cas des gens qui se trouvent sans emploi. Je dirais que dans notre monde en évolution l'automatisation est certes la cause principale de cet état de chose, car il ne faut pas oublier que, si ces personnes-là ont atteint l'âge de 45 ans, elles assurent leur subsistance depuis 20, 25 et peut-être 30 ans. Pourquoi alors devraient-elles être en chômage à l'âge de 45 ans ou plus? A mon sens, l'automatisation est certes une des raisons. Il va sans dire que l'automatisation et ses conséquences sur les personnes âgées de 45 ans et plus n'avait jamais jusqu'ici présenté de problème pour le Canada.

Mais il ne suffit pas de savoir pourquoi tant de personnes de cet âge sont sans emploi. Il faudrait aussi chercher pourquoi elles restent sans travail. Je le répète, la plupart